

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MIEL ANGIENS REMPLI DE MIEL

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 19 Octobre 1847. No. 11.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'AFFREUSE SITUATION DES CHRÉTIENS DU LIBAN.

Extraits d'une correspondance particulière adressée au R. P. Asur.

Damas, le 28 juillet 1847.

Vous me demanderez dans quel état se trouvent les chrétiens à Damas et dans les environs; je vous répondrai que s'il fallait vous faire tout ce que l'on fait contre eux, un volume ne suffirait pas, mais de même qu'une vague vous annonce la mer, le peu que je vous dirai vous fera comprendre le reste. Vous pouvez voir par la lettre officielle ci-jointe qui raconte ce qui est arrivé à la ville de Baouab, à combien de familles ont été exposés les chrétiens (1).

Aujourd'hui, je vous dirai du temps de l'émir Beshir, le Mont-Liban était une forêt vierge qui protégeait tous les chrétiens de Syrie. Tout chrétien en toute persécution des infidèles y trouvait un refuge assuré. Tout chrétien, tout chrétienne que l'on voulait forcer à embrasser l'islamisme trouvait dans la montagne salut et protection. Aucun village de Damas, soit de Tépék, soit de Saïla, ne pouvait être contre eux qui y avaient cherché refuge. Malheureusement c'est le contraire, comme ce qui est arrivé à cette jeune fille vous le montre.

Lorsqu'elle s'est enfuie au Liban pour protéger sa croyance et sa vie, on l'a menacée de sa retraite et reconduite à pied jusqu'à Damas, en l'attachant de coups et de mauvais traitements, et ni le consul de France, ni les autres consuls, n'ont pu parvenir à la sauver. Et pendant tout ce temps, on l'a forcé, contrairement à sa volonté, à embrasser l'islamisme, comme vous pouvez voir par la lettre ci-jointe.

Il se passe encore beaucoup de faits semblables, car la Turquie a fermé les yeux de complaisance peu à peu, et l'un après l'autre, les chrétiens à embrasser l'islamisme. Cela réduit les parents chrétiens à ne pouvoir exercer leur autorité sur leurs propres enfants, de peur que les musulmans ne profitent de leur mauvaise humeur pour les entraîner à l'apostasie. Quelques personnes, qui autrefois avaient embrassé l'islamisme, sont mortes après être rentrés dans le sein de l'Eglise, et le gouvernement turc s'est emparé de leurs biens, sans parler de l'incarcération de leurs familles qui n'ont été relâchées que longtemps après.

En ce moment, dans les deux provinces de Bekaa, les chrétiens, encombrent les prisons et persécutés par le gouvernement musulman, se sont enfuis abandonnant leurs soies, leurs récoltes et leurs propriétés. Alors le gouvernement du Bekaa a écrit au vice-roi de Damas que les chrétiens continuaient à révolter contre lui. Le vice-roi envoya immédiatement Ahmed-Aya-Yousef avec une bande nombreuse de hachi-borouk (soldats irréguliers), pour faire une enquête. Quand il arriva, les chrétiens allèrent à sa rencontre pour le supplier de régler d'une manière équitable le différend survenu entre le gouvernement et eux. Mais il s'assura aussitôt de la personne des chefs chrétiens, les entraîna à pied jusqu'à Damas, en les accompagnant de mauvais traitements, et les jeta en prison. Nous ne savons pas encore quel sort leur est réservé.

Au village de Malharra, près de Sidon, une fille eut lieu, il y a quelque temps, entre un chrétien et un musulman. Quelque temps après, le musulman mourut. Aussitôt le gouvernement turc fit saisir et jeter en prison tous les chefs chrétiens et les prêtres de ce village. Les parents mêmes de ce

musulman, sa mère et ses frères, vinrent trouver le gouverneur, et jurer devant lui que leur fils et père n'avaient point été tués par les chrétiens, puisqu'il était mort d'une fièvre maligne qui avait duré dix jours. Cependant le gouverneur et son conseil n'ont point voulu recevoir leur témoignage et les ont même forcés à déclarer qu'il avait reçu de l'argent pour dire cela; ce qui était un insigne mensonge. Pourtant au bout de quelque jours, on mit en liberté les chefs chrétiens et les prêtres. Quant au chrétien accusé du meurtre, et malgré tous les témoignages qui prouvaient son innocence, on l'a retenu en prison. En même temps l'on tenait en prison un musulman qui avait tué son propre frère; mais sur sa simple déclaration que son fusil était parti par accident, et qu'il n'avait point voulu tuer son frère, on ne fit tout le contraire, on l'a mis en liberté. On ne sait pas encore ce que feront les Turcs à ce chrétien; nous pensons que selon leur habitude ils le feront mourir; Dieu le sait!

Au moment que la Turquie reprend possession de la Syrie, elle proclamait hautement qu'elle venait rétablir l'ordre de la paix, et donner la liberté au peuple. Voilà ce qu'elle devait faire; mais loin de tenir ses promesses, elle a toujours fait le contraire. L'année dernière, les Turcs ont promulgué un hatti-chérif abolissant des droits d'entrée sur les subsistances; la gazette de Constantinople l'a aussi publié; ce qui n'a point empêché que, dans cette ville, on ne fit tout le contraire. On ne cesse d'accabler les chrétiens d'injustices et d'injures, ce qui nous prouve qu'on a l'intention de commettre leur ruine.

Voici comment on procède pour assurer la ruine des chrétiens et la puissance du gouvernement turc: pour la soie, par exemple, qui est la principale culture du Liban, on a ajouté à tous les impôts dont on a déjà grevé cette industrie, contrairement à la loi générale, une surtaxe de 12 p. 100 de la valeur. Cela ne suffit-il pas à démolir ce que l'on veut ruiner les chrétiens, puisque tous les cultivateurs, tous les fabricants, tous les marchands de soies sont chrétiens? Nous avons fait le compte des impôts qui grevaient cette industrie, et sur une valeur de 100 piastres, le gouvernement a trouvé le moyen de prélever 54 piastres. Vous pouvez voir que de cette manière les chrétiens, et particulièrement ceux de Damas, où tous travaillent la soie, ne peuvent éviter une ruine complète. Il leur est aujourd'hui impossible de faire vivre leurs familles. Ils ont présenté un grand nombre de suppliques au gouvernement et aux autres, et personne n'a écouté leurs réclamations; les Turcs répondent toujours que c'est le commerce des chrétiens de l'Europe qui nous ruine. Ils disent cela afin de nous faire prendre en haine les chrétiens de l'Europe.

Si l'on ne porte pas promptement remède à tant de maux, la perte des chrétiens est certaine. Espérons que Dieu touchera le cœur de nos protecteurs.

Beirut, le 5 août 1847.

..... Tous les chrétiens de ces contrées, gémissant sous le poids des persécutions de tout genre des ennemis de la religion catholique, se laissent aller au plus sombre désespoir, quand la lettre très-consolante de Meslames du Comité de secours est venue éveiller les espérances éteintes et leur rendre le courage, ainsi que vous avez pu vous en convaincre par les nouvelles suppliques que je vous ai transmises, tant de la part de S. G. Mgr. l'archevêque de Sidon, que de celles de ses diocésains les plus opprimés.

J'ai déjà pris la liberté de vous annoncer l'acte de confiscation commis par le schéik Daout-Djemblat, cousin du mokataji druse. Les propriétaires maronites du village confisqué et Mankalé, se sont rendus à Beyrouth, et malgré l'exhibition de leurs titres en règle, et la protection officielle qu'a bien voulu leur accorder M. le conseil-général de France, ils n'ont obtenu autre chose du mukhtar, qu'un ordre insignifiant de comparaitre avec leur agresseur au Madjles (tribunal) du schoufat; mais le membre maronite de ce tribunal partial, prévoyant qu'ils y perdraient infailliblement leur procès, les a engagés à s'en passer, et à attendre un temps plus favorable de recouvrer leur propriété.

Depuis cette circonstance, environ quatre-vingt-dix propriétés ont été confisquées par les druses aux villages de Baadara, de Masra, de Bekoun, etc., et au Gizzin. Dans le courant de juin et juillet derniers, un druse du village de Fonara (district du Aarkoub a assassiné à dessein un des fils du curé maronite de ce village, et blessé dangereusement l'autre. Le nommé Ibn-Sakir, grec-catholique, établi gardien dans le même district par les apatateurs de la soie, a été attaqué de nuit par deux druses de Kafar-Nabrakh, qui l'ont abîmé de blessures et ne l'ont quitté qu'après l'avoir crié mort. Au village de Ghelathé (Akkim-Gizzin), les druses de Nihha ont aussi blessé deux maronites. Enfin un Maronite de Heitoura ayant refusé, comme de raison, d'apporter une de ses parentes au nommé Scheikh Hassan-Schems, a été attaqué chez lui, de nuit, par les domestiques de ce druse, et pour sauver sa vie, il a dû se précipiter d'une fenêtre. Heureusement les druses, au lieu de le poursuivre, se sont contentés de prendre tous les objets laissés par ce malheureux, montant à 800 piastres, ainsi qu'une bourse contenant 600 piastres. Ce chrétien, pour guérir ses blessures, a dû garder le lit 25 jours.

Ces sortes de vexations se multiplient journellement devant nous. Les druses cherchent par ces massacres isolés à exciter les chrétiens à user de représailles, afin d'avoir prétexte de lancer sur eux une troisième fois. Il ne serait pas étonnant que ces désordres fussent nés par les autorités supérieures, vu qu'elles ne font rien pour les arrêter.

Les druses ont aussi assassiné quatre individus de leurs villages de Kafar-Malta, de Baaklin, de Kafar-Nabrakh et des Ammatour. Ils n'ont rien négligé pour en inculper les chrétiens. Mais cette malignité a été déjouée par les trois assassins de jour; quand au quatrième, assassiné de nuit, bien que son propre père démentit la prétention de ses co-religieux, en affirmant que l'assassin de son fils est *Ebnas-el-Emud*, sept chrétiens de Ain-Trass ont été arrêtés, garrottés et conduits au kaimakan druse, qui les a fait mettre aux fers, et qui, assuré-t-on, leur fait appliquer de temps en temps la bastonnade pour leur arracher un faux aveu, tandis que les *assassins* des trois autres druses continuent injurieusement à jouir de la liberté, pour avoir dit que c'est malgré eux qu'ils les ont tués.

Cette circonstance me porte à vous parler d'un accident ar-

rivé il y a quatre mois. Un jeune homme chrétien, forcé par un cavalier hachi-borouk de conduire son cheval à une fontaine hors la ville pour l'y abreuver, après s'être acquitté de cette commission, monta le cheval pour le ramener au soldat; mais le cheval ayant pris le mors aux dents, foula aux pieds un vieux mendiant musulman, septuagénaire, qui mourut quatre jours après. Bien que tous les assistants eussent certifié que c'était un accident, le gouvernement local, soutenant que c'est à dessein que le chrétien a foulé aux pieds du cheval l'indigent musulman, le tient aux fers à Beyrouth, jusqu'à présent mourant de faim et de misère.

D'après ces faits et bien d'autres que je n'abuse de citer pour ne pas me rendre ennuyeux, je crois qu'il n'est plus permis d'admettre les *chémères* souvent répétées dans la *Gazette de Constantinople*.

Un bruit sinistre occupe dans ce moment l'esprit de chrétiens en général; ce bruit, prenant toujours plus de consistance, paraît d'autant plus véritable qu'il se répandrait par l'entremise de la volonté du gouvernement ottoman d'affaiblir, ou pour mieux dire, de dissimuler les chrétiens du Liban.

On assure que Mustapha-Pacha-Sekhodali, nommé gouverneur général de Syrie, doit venir sur l'escaque dont le commandement est rendu à Khalil-Pacha, pour prendre dix mille convertis chrétiens du Liban. Cette conscription, déjà faite aux îles de Candie, de Rhodes, de Chypre, ayant lieu à la montagne, porterait un coup mortel aux malheureux Maronites.

Son Exc. Kamil-Pacha a enfin reconnu la nécessité du *makh* (évaluation des propriétés du Liban) dont je vous ai précédemment entretenu; et, sans retard, il a ordonné que les impôts de l'année de l'Phagre 1262 fussent perçus sur l'ancien pied; et ce, sans doute pour laisser aux habitants et mokotaji druses le moyen d'acheter et de dépouiller les chrétiens. Cette circonstance inattendue les a surcraints et à l'envie de payer les impôts des cinq années écoulées et à les faire percevoir.

L'impôtateur de la vallée du Bekaa, non content d'avoir doublé, triplé les contributions usuelles du pays, a voulu contraindre les habitants à leur livrer la moitié du revenu de leurs propriétés; mais ceux-ci, prévoyant que cette prétention ne tend à rien moins qu'à les déposséder de leurs biens, ont mieux aimé abandonner les cultures des vers à soie, les vignobles, les champs, et se retirer avec leurs familles, que de consentir à cette injustice nouvelle. La plupart des villages de cette vallée renommée par sa fertilité sont aujourd'hui déserts et leurs récoltes perdues.

Le gouvernement ottoman ne cherche à détruire radicalement la féodalité à la montagne, que pour pouvoir y établir, sans obstacles, les mesures fiscales établies dans les autres provinces de l'empire, et pour pouvoir en même temps s'emparer à plaisir d'une partie pour ne pas dire la totalité des propriétés. Les druses prévoient bien cette tendance du gouvernement de S. H., mais la vaine gloire d'un commandement momentanément l'avengent tellement qu'ils négligent un point si essentiel.

P. S. Les agents annoncés par M. le ministre des affaires étrangères sont attendus avec impatience. J'appréhende une chose seulement, c'est que le patriarcat, ayant reçu de Constantinople de fortes recommandations de n'avoir aucune relation avec les Français, à moins qu'il ne veuille encourir la disgrâce de Sa Haute-Se, n'osera pas leur ouvrir son cœur.

6 août 1847.

En vous donnant les nouvelles que vous m'avez demandées, je ne pourrai que vous répéter ce que je vous ai déjà dit. Ce n'est point par la force, mais par la trahison et la mauvaise loi, que les Turcs et les druses ont triomphé des Maronites. Pendant la première et la seconde guerre, et surtout dans la deuxième, nous sommes toujours demeurés maîtres du terrain; mais alors, toutes les forces de l'empire ottoman sont tombées sur nous pour nous contraindre à cesser la guerre. Les Turcs nous ont engagés par des promesses menteuses à retourner dans nos foyers, puis ils ont envahi nos villages et y ont mis garnison pour empêcher les chrétiens de sortir. Nous sommes demeurés ainsi une quinzaine de jours, et au bout de ce temps, tous les infidèles et les soldats turcs eux-mêmes ont attaqué les deux provinces de Bekaa, massacré les chrétiens qui se trouvaient à leur rencontre, incendié les villages, défilé en deux les petits enfants, violé les femmes après les avoir dépouillées de leurs vêtements; puis leur ont coupé les seins, etc. Les Turcs qui gardaient à vue notre province, nous ont empêchés de connaître ces horribles nouvelles; puis notre province, notre province elle-même a été enveloppée par les Turcs et les infidèles, qui se sont mis à massacrer tous ceux qui se trouvaient à leur rencontre, leur faisant subir le même sort qu'aux provinces du Bekaa, et pis encore. C'était une affreuse journée que celle-là, et nous disions: Bienheureux les yeux qui n'ont pas vu ces choses! Bienheureux les oreilles qui ne les ont point entendues! car nos yeux voyaient l'innocence de nos demeures, et nos oreilles entendaient des cris déchirants des femmes et des enfants. Ceux que Dieu a sauvés de ce massacre, sont restés errants et fatigués dans les déserts.

Deux hommes qui avaient pu s'enfuir, s'étaient retirés dans une caverne. Un d'eux était venu couvrir, et deux autres les vos parents s'y trouvaient aussi. Ils avaient leurs armes et se disposaient à vendre chèrement leur vie, lorsque les Turcs et les druses qui les avaient découverts arrivèrent à l'entrée de la caverne. Les druses étaient de leurs amis, et bien des fois ils avaient mangé le pain et le sel avec eux. Ils s'avancèrent donc en leur engageant au nom de leur amitié à sortir de la caverne, leur jurant par Dieu et par Mahomet qu'il ne leur serait fait aucun mal. Les chrétiens durent croire à leur paroles. Ils se firent à eux. A peine furent-ils sortis, que les infidèles se précipitèrent sur eux, leur arrachèrent leur armes et les garrottèrent. Puis, taillant par petits morceaux les corps de ces malheureux encore vivants, ils leur faisaient entrer de force dans la bouche les morceaux de leur chair, en leur disant en riant de la manger. Ils mirent ainsi tous leurs os à nu, et firent périr tous ces malheureux de cette façon barbare.

Pourtant, les maux que nous éprouvons maintenant

sont plus terribles encore que la guerre. Les ennemis se sont emparés de tous les biens et de tous les revenus des chrétiens, et ce sont eux-mêmes qui sont nos gouverneurs et nos juges. Il n'est pas de chrétien qui soit plus maltraité que les chrétiens. Chaque jour, quelques chrétiens sont massacrés, et les infidèles autour de ces massacres demeurent impunis.

Dernièrement on a assassiné un chrétien de Harbaie, nommé Hachi-Gharbi; un autre de Fouana, nommé Ghéorgi; deux autres des environs de Beyrouth; un autre de Héliopol-Rabbin, un autre de Nihha, nommé Loutroum. Le 29 juillet dernier, un de vos parents de Gizzin, a été assassiné. Le 5 du présent mois, un chrétien de Baïsour a été tué par les infidèles; beaucoup d'autres en ont été assassinés.

Un chrétien ne peut entreprendre un voyage sans courir les plus grands dangers. Récemment, un marchand chrétien de Raïcha s'est rendu pour son commerce au Heli-el-Bacham; le gouverneur Métaouli est venu, et lui a voulu prendre beaucoup de marchandises sans payer. Le chrétien a refusé. Lorsqu'il a quitté ce village, le gouverneur Métaouli l'a fait suivre par des hommes qui l'ont dépouillé de tout ce qu'il possédait. Cet homme a porté plainte au gouvernement musulman, qui, au lieu de le défendre et de le prendre en pitié, l'a jeté en prison; il y est encore, et l'on ne sait comment cela finira.

Le gouvernement musulman de Nabha vient de commencer à se construire un palais. Pour cela, il force les chrétiens de faire des briques pour lui, en les imposant à 800 par tête et par jour; et cela sans les payer ni leur donner la mesure des choses. Je pourrais citer mille faits de cette nature.

En ce moment, nous le savons de bonne source, *Sid-Djembel reconnaît à faire des avances aux Melonites et autres infidèles*; et nous avons tout lieu de craindre que toutes ces réunions n'aboutissent comme les deux premières fois au massacre des chrétiens des districts mixtes. Que la volonté de Dieu soit faite! Espérons toutefois que nos protecteurs se réveilleront à temps pour sauver les restes de notre nation.

Votre famille court les plus grands dangers de la part des infidèles qui demandent sans cesse après eux; c'est pourquoi tous vos parents exigent qu'il ne leur arrive de plus grands maux que la première fois.

Les ennemis cherchent toujours quelque occasion de trouver quelqu'un de vos parents seul, afin de le tuer, et d'ailleurs il y en a beaucoup qui disent ouvertement qu'ils veulent tuer tous vos parents; mais nous ne savons pas quelle sera la volonté de Dieu. Ce qui irrite les ennemis contre votre famille, c'est qu'ils vous savent en France; mais nous avons bien peur que la France, au lieu de nous faire du bien, ne nous fasse du mal, car, si par cause de sa lenteur à nous secourir, tous nos parents sont massacrés, à quoi nous servira sa protection? Leur rendra-t-elle la vie! Que la volonté de Dieu soit faite!

FRANCE.

Les journaux libéraux et universitaires ont fait grand bruit à l'occasion d'un discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Valence. On prétend que l'orateur s'était laissé aller à de violentes diatribes contre l'enseignement de l'Etat. M. Pabbé Monnet, l'auteur responsable de ce discours si mal interprété, a pris le sage parti de livrer à l'impression ce travail qui gagne doublement à la lecture. Quelques mots de sa pratique expriment très-bien les sentiments et la véritable pensée de l'orateur:

« Un discours prononcé en mon nom par M. Pabbé Roche, le jour de la distribution des prix du petit séminaire de Valence, a soulevé des orages dans des régions supérieures. J'étais loin de m'attendre à un pareil résultat, lorsque j'ai vu que un système d'enseignement proposé par M. le vicomte de Cormenin, système interdisant à l'instituteur de parler de morale et de religion à ses élèves, ce que je regarde comme impossible; car le jeune élève devant être formé au bien, il faut nécessairement lui signaler ce qui est bon, pour le lui faire aimer, et lui inspirer de l'horreur pour ce qui est mal et contraire à la vérité. Et pour que ce travail se fasse dans l'élève, le maître a besoin du secours de la religion, afin de féconder ses leçons et d'en assurer le succès. C'est ce que M. de Cormenin, écrivain si spirituel, dont plusieurs cents ont rendu des services réels à la société et à la religion, semble avoir oublié dans une intitulée: *L'Éducation et l'enseignement en matière d'instruction secondaire*, et c'est ce que j'ai voulu combattre, en me plaignant de la part que ce système fait au collège, dans l'enseignement.

« Quant aux intentions qu'on me prête d'avoir voulu attaquer l'Université, je dois protester contre cette assertion; cette pensée n'a pu présider à mon travail. L'adversaire en face duquel je me trouvais, était trop redoutable pour chercher d'autres alliés. Je dirai plus, il m'en a coûté de diriger une attaque contre un homme qui a mon estime.

« Je ne puis m'expliquer les susceptibilités que j'ai réveillées, et comment j'ai pu soulever tant de flots d'indignation. J'ai toujours respecté l'autorité, depuis vingt-huit ans que je suis dans le petit séminaire; il n'a donc pas pu entrer dans mon esprit, d'être froissé dans une circonstance aussi solennelle, et de payer par l'oubli des convenances, les encouragements que M. le préfet et les autres magistrats de notre ville ont toujours accordés à nos efforts. Je regrette que la brochure de Timon n'ait pas été plus connue; M. le premier adjoint de Valence n'aurait pas fait tant de frais d'éloquence; il n'aurait pas incriminé un discours inoffensif, il n'y aurait pas vu une violence croissante à raison de l'impunité; un parti qu'on s'abstient de qualifier; l'assistance employée pour arriver indépendamment aux limites extrêmes de l'audace et de la violence. Je fais grâce à mes lecteurs des expressions de violence et de diffamation qu'on m'attribue, expressions qui ont toujours été loin de ma pensée. Jamais je ne descendrai jusque là.

« J'aurais cru que la réfutation de la brochure de M. de Cormenin n'aurait pas plus de retentissement que la correction d'un thème ou d'une version; mais je me suis trompé aujourd'hui ces choses en sont venues au point, que je do

ivrer mon discours à la publicité, discours qui était destiné à rester dans mes cartons; toutefois, malgré ses défauts, je le revendique tout entier comme ma pensée et comme mon œuvre. Je le soumets donc tel qu'il est prononcé, à un jugement du public; et j'attendrai avec confiance la réponse que les honnêtes gens doivent infliger à l'auteur de ces discours diffamatoires, qui a doucement ému toute la ville, et dont les jongleries n'ont plus le crédit de tromper personne.

« l'abbé MIGNET, professeur de Je ou petit séminaire de Notre-Dame, à Valence. »

—La correspondance particulière de l'Univers datée de Rome le 8 sept. dit: Son Em. le card. archev. de Cambrai et Mgr. l'archev. de Bourges sont arrivés ici il y a quelques jours. On dit qu'ils doivent recevoir le chapeau le 13; jusque là, suivant l'usage ils ne doivent pas quitter la retraite qu'ils occupent dans le couvent de saint Andrea della Valle.

—M. Guillaume Bonnet vient d'achever un buste de N. S. P. le Pape Pie IX. Ce jeune artiste est le même auquel nous devons les deux charmantes statues des PP. de Ravignan et Lacordaire.

On trouve dans sa nouvelle production les qualités éminentes qui distinguent les premières: grandeur de l'ensemble, fini des détails, conscience profonde du sujet, vérité parfaite.

Des difficultés nombreuses se présentent ici. La pléiade de Pie IX n'est pas de celles que l'on définit d'un mot. La douceur y domine avec la noblesse et la grâce, en laissant voir tout à la fois et splendide et tripe caractère de la vigueur, de la simplicité et du génie. C'est ce mélange merveilleux qu'il fallait saisir et reproduire.

Pour en venir à telle fin, M. Bonnet paraît avoir suivi sa méthode habituelle qui effectivement est la seule bonne: il a étudié le Souverain-Pontife dans toutes les phases de sa magnifique existence, écouté silencieusement son histoire et les bénédictions de l'univers, analysé tour à tour ses actions et sa vie, pour ainsi dire, ses pensées. S'étant ainsi composé un trésor d'inspiration, il a fait comme l'abeille, il a pris son vol vers la ruche solitaire et préparé le délicieux travail qu'il nous offre aujourd'hui.

Le prix du buste, en composition plastique très-solide, imitant le marbre et pouvant se laver, est de 12 fr. à Paris et de 15 fr. pour les départements et l'étranger avec caisse et emballage. On le trouve chez Wailly, libraire, éditeur, rue Bassette, n° 6.

ANGLETERRE.

Une correspondance d'Angleterre appelle l'attention sur le fait suivant:

« L'Angleterre nourrit en Irlande, sur onze millions d'habitants, trois millions d'indigènes. Mais, en vertu d'un bill qui a été adopté dans le parlement dernier, le 12 septembre courant, ces trois millions d'indigènes tomberont à la charge des propriétaires fonciers de l'Irlande.

« Or, la propriété foncière en Irlande est généralement grevée d'hypothèques. Les propriétaires ne le sont que de nom. Les véritables maîtres des terres en Irlande, comme dans plusieurs autres contrées, sont les prêteurs d'argent. Le nouvel impôt qui va passer sur les propriétés irlandaises, aura probablement pour résultat de produire d'immenses ruines. On calcule que les désastres seront surtout considérables dans les districts du sud et de l'ouest.

« Que deviendra l'Irlande sous le coup du nouveau malheur qui la menace?

« On ne saurait le méconnaître, l'Angleterre moderne a fait de grands sacrifices pour subvenir à la misère de l'Irlande. Mais la bienfaisance d'un jour ne peut conjurer les effets de l'iniquité commise pendant plusieurs siècles. L'Angleterre a laissé l'Irlande se précipiter dans tous les vices de la plus détestable condition politique et économique. Aujourd'hui les maux s'accroissent fatalement. L'année dernière, la famine a décimé le petit peuple. Cette année, la ruine va frapper les classes élevées. Que sortira-t-il de ce problème, dont l'imprévoyance et l'iniquité sont les deux termes, et les victimes onze millions de créatures humaines?

—Les plus vives sympathies, comme nous l'avons déjà fait connaître à nos lecteurs, se manifestent en Angleterre en faveur de Pie IX et de l'émancipation italienne. Le 6 sept. une réunion très-nombreuse composée en grande partie de catholiques s'est tenue à l'Institut oriental, situé dans Commercial-Road à Londres, au sujet de l'acte récent d'agression commis par l'Autriche en Italie.

Le Rcv. John Moore occupait le fauteuil. Il a été adoptée une résolution ainsi conçue: « Le Pape Pie IX s'est concilié l'admiration et l'estime sans réserve de tous les amis de la liberté raisonnable, par la largeur de sa politique et la sagesse pratique de ses vues et l'impulsion généreuse qu'il a su donner à l'émancipation civile, sociale et nationale. Nous croyons devoir proclamer à la face du monde nos sentiments et devoir aider et assister le Pape Pie IX par tous les moyens légitimes en notre pouvoir dans sa lutte ardue contre les ennemis du gouvernement constitutionnel. »

Il a été ensuite proposé et adopté des résolutions dans le but d'ouvrir des souscriptions publiques pour cet objet. Deux personnes présentes ont déclaré que tout en ne professant pas la religion catholique elles seraient bien aises de s'associer à une entreprise ayant pour but de favoriser la cause de la liberté et du gouvernement constitutionnel. Cette cause rencontrant aussi des sympathies aussi bien auprès des protestants qu'auprès des catholiques, il a été décidé que la souscription ne se bornerait pas aux seuls catholiques. On a reçu aux portes de la salle les offrandes de l'assemblée.

—L'Univers du 15 sept. contient l'article suivant: Dans l'Assemblée de Londres en faveur de Pie IX, M. Lucas a prononcé un discours qui a provoqué de vifs applaudissements. Il a dit avec talent qu'il convenait à l'Angleterre, qui a tant à réparer envers Rome, de prendre l'initiative d'un mouvement qui, dans ses espérances, ne peut manquer de trouver des propagateurs.

« Notre exemple, a-t-il dit, sera sans doute suivi par les autres quartiers de la métropole et la métropole sera imitée par les autres parties du royaume. L'exemple de l'Angleterre sera suivi par l'Irlande; celui de l'Irlande par toutes les colonies de la couronne britannique où se trouvent un catholique. L'exemple de l'Empire britannique sera suivi par la France, la Belgique, l'Espagne, par tous les Etats catholiques de l'Europe, par l'Amérique et par toutes les parties du monde. »

L'orateur voudrait que les catholiques de l'Angleterre pussent équiper un régiment qui irait offrir ses services au gouvernement romain ou tout au moins qu'ils ouvrissent une souscription dont le montant sera envoyé à Pie IX. Ce dernier projet a reçu immédiatement un commencement d'exécution.

Pendant que ceci se passait à Londres un ecclésiastique Irlandais adressait un appel analogue à l'Irlande et les journaux de Dublin font mention de Meetings publics projets pour manifester les Sympathies politiques de l'Ir-

lande en faveur de Pie IX et de l'émancipation. Il est aussi question d'un journal, de former une légion Irlandaise pour le service de Sa Sainteté. La cause de l'Italie est devenue celle de tous les amis de la liberté et déjà l'Autriche recule devant la réprobation universelle dont l'opinion publique de l'Europe a frappé son agression.

PRUSSE.

Le village de Oackers en ayant eu successivement deux pasteurs rationalistes qui ne s'étaient pas contentés de banir le symbole des apôtres du culte public, mais qui avaient publié une série de pamphlets anti-chrétiens qu'ils prenaient soin de faire lire et commenter par le maire de cette commune, un simple paysan nommé Richard, à la mort du dernier de ces deux corrupteurs, le gouvernement lui donna pour successeur un pasteur soi-disant orthodoxe et celui-ci ayant récité le symbole à l'occasion d'un baptême où se trouvaient Richard présentait le nouveau-né sur les fonts, et lui ayant demandé, suivant ce qui est prescrit dans l'agenda, s'il croyait à toutes les vérités contenues dans le symbole, celui-ci répondit à haute et intelligible voix: « Non, je n'y crois pas. » Le gouvernement n'a pas su mieux faire que de traduire Richard devant le tribunal provincial sous prévention de blasphème. Il n'y a pas cependant de blasphème à déclarer avec franchise, lorsqu'on est interrogé que l'on ne croit pas à telle ou telle religion; mais le protestantisme ne peut aucunement s'arroger le droit de considérer comme injure faite à la foi l'expression de libre jugement d'un individu. Quel ridicule moyen d'ailleurs d'instruire et de convertir des mécréants en les traduisant en justice!

—L'Eglise catholique finira par se voir successivement justifiée, dans toutes les rigueurs de sa discipline, par ses adversaires eux-mêmes qui en empruntent et en outrepassent même quelques-uns la sévérité. Ainsi les directeurs temporels de l'Eglise évangélique de Tremplin (Prusse) viennent d'interdire aux anabaptistes l'usage de leur cimetière. L'Eglise catholique, bien moins sévère, ne refuse aux hérétiques et aux ex-communiés nières que la sépulture en terre sainte, et nullement une enceinte séparée de ses propres cimetières. Il est vrai que les protestants évangéliques ne sachant pas même ce que c'est qu'une terre bénite et consacrée au repos des morts, ont dû généraliser la défense d'inhumier les anabaptistes parmi les évangéliques; mais cette excommunication posthume est-elle bien dans l'esprit de la tolérance dont s'enorgueillit si fort l'Eglise dominante?

BAVIÈRE.

L'Univers annonce que parmi les congrégations religieuses que le ministère bavarois manifeste l'intention de proscrire, c'est surtout aux tiers ordres de S. Dominique et de S. François qu'il se déclare le plus hostile.

—On écrit de Munich, le 3 sept. « Parmi les familles nobles qui ont quitté brusquement Munich, déclarant qu'elles n'y reviendraient jamais, se trouvent celle d'Arcs, de Schenborn et de Basseinheim qui sont regardées comme les plus anciennes et les plus illustres de la Bavière. » Cela suffit pour faire connaître de quel ail la haute noblesse a considéré l'annexion de Mme. Lola Montès.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 OCTOBRE 1847.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS ET L'AVENIR DU CANADA.

Le Courrier des Etats-Unis, au Rédacteur duquel nous envoyons les Melanges Religieux, n'a pas encore accepté notre invitation d'échanger. Il y a pourtant au-delà d'un mois que cette invitation a été faite, et la réponse est encore à venir. Nous supposons que des occupations multipliées ont fait perdre de vue cet objet, et nous ne le signalons ici que pour le rappeler à la mémoire de notre confrère du Courrier, et lui faire voir l'inconvénient pour les journaux de ne pas échanger. Le Courrier du 12 en effet, aurait pu recevoir une réponse de notre part vendredi, mais ne le recevant pas, l'article au sujet des Melanges Religieux n'est venu à notre connaissance que samedi, par le moyen d'un ami auquel nous offrons nos remerciements. Dans cet article, le Courrier n'est pas du tout content des Melanges Religieux; il est bien vrai que les Journaux Canadiens en général ne se sont pas prononcés pour une annexion aux E. U. Mais aux yeux du Courrier, « qui ne dit rien (en cette matière) consent. » « La grande majorité des Journaux Canadiens-Français, dit-il, se prononcent en faveur d'une fédération de toutes les Provinces Anglo-Américaines, qui mettrait à chacune d'elles de se gouverner suivant ses goûts. Les Melanges Religieux, que l'on peut regarder comme l'organe d'une grande partie du Clergé Canadien, cherchent à arrêter le courant des idées qui porte naturellement les esprits vers une incorporation avec l'Union Américaine. »

Nous répondons d'abord au Courrier que nous ne voyons pas quelle différence il y a entre les principes de notre feuille et ceux des autres feuilles canadiennes-françaises, sur le sujet en question. Il est en effet constant que toute la Presse Française du Pays est en faveur d'une Union Fédérale entre les Provinces de l'Amérique Anglaise, et que jamais, lorsqu'il s'est agi de parler d'une annexion aux Etats-Unis, cette même Presse ne se soit prononcée en faveur d'une semblable mesure. Au contraire, plus d'une fois elle s'est récriée contre ceux qui prétendaient que le Peuple Canadien voudrait un pareil changement. Qu'ont donc fait les Melanges Religieux? ils viennent de démontrer l'inconvénient, l'impossibilité pour le Bas-Canada de s'annexer aux

Etats-Unis; ils ont montré que tout s'oppose à cet événement, et que si l'on voulait goûter de ce nouveau régime, ce serait vouloir perdre sa langue, perdre ses lois, perdre ses mœurs, perdre ses institutions, perdre tout ce qui distingue le Canadien de ceux qui seraient alors ses co-sujets. Ce serait, avons-nous dit, vouloir noyer à tout jamais le peuple Canadien, et lui faire perdre jusqu'à son nom. Nous nous étions fort que le Rédacteur du Courrier des Etats-Unis soutienne la doctrine de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Lui qui est Français, il doit savoir combien l'enfant de la France tient à sa langue, combien il tient à ses lois, combien il tient à ses mœurs, combien il tient à tout ce qui le fait Français. Lui, l'Organe des Populations Franco-Américaines, proposer cette annexion, c'est vouloir la perte de ce qui nous fait Canadiens. Comme les Français, nous sommes enfants de la France, de la Nouvelle-France. Comme nos ancêtres nous sommes attachés à nos institutions, à notre langue, à nos lois, à nos mœurs; nous avons plus d'une fois prouvé que, sur cette matière nous ne transigions jamais, et si le fallait, nous saurions montrer encore que, quoiqu'en disent certains écrivains, nous, Canadiens, nous n'accepterons jamais une position quelque avantageuse qu'elle soit, s'il nous faut abandonner notre langue française, nos mœurs françaises, nos lois françaises, nos institutions françaises. Nous avons toujours été loyaux sujets de l'Angleterre, depuis la Cession du pays, et nous serons l'être encore; car c'est notre devoir. Mais si l'on attaque ce qui nous fait Canadiens-Français, nous montrerons aussi qu'un peuple a droit d'user de sa langue, de ses lois et de ses mœurs. Et tout cela prouvera, comme ce l'a déjà prouvé tant de fois, qu'en Canada « le courant des idées ne porte pas les esprits vers une incorporation avec l'Union Américaine. »

Le Courrier des Etats-Unis, après nous avoir adressé une dizaine de lignes, dans lesquelles il parle de « charité » et de « fraternité » et trouve (dans l'article en question) notre langage peu chrétien, demande « ce que l'exemple tiré de la Louisiane a de si effrayant. » Puis il ajoute que « les Louisianais ont tout autant et plus qu'au Canada la libre pratique de leurs mœurs, de leur langue, de leur religion et de leurs lois. »

D'abord, le Rédacteur du Courrier voudra bien remarquer que la réponse à sa demande dépend de l'exactitude ou de l'inexactitude de son avancé que nous citons en dernier lieu. En effet, si « les Louisianais ont tout autant et plus qu'au Canada la libre pratique de leurs mœurs, de leur langue, de leur religion et de leurs lois, » voilà de fortes raisons, qui militaient contre l'annexion, qui se trouvent ne plus exister. Mais si, d'un autre côté, les Louisianais n'ont pas cette libre pratique, tout ce que peut dire le Courrier ou tout autre, n'empêchera pas les Canadiens-Français de redouter et de refuser cette annexion; car l'exemple tiré de la Louisiane aura quelque chose de bien effrayant. Or, nous le répétons, « si nous pouvons en croire l'histoire et les faits de tous les jours, la population française de la Louisiane n'a plus l'usage de ses lois; elle n'a plus l'usage de sa langue dans les tribunaux et ailleurs; sa langue en un mot est prosaïque. » D'ailleurs, d'après l'aveu même du Courrier des Etats-Unis, les Louisianais « sont envahis par le flot de l'émigration américaine, » bien plus à craindre pour les Canadiens que le flot de l'émigration irlandaise; puisqu'au lieu de 90,000 à 100,000 nouveaux venus, nous aurions une vraie invasion d'Américains qui essaieraient de s'immiscer en tous lieux. Jusqu'à ce jour, notre population canadienne est assez compacte; elle forme pour ainsi dire un bataillon serré; mais il n'en saurait être de même sous le régime proposé par notre confrère. Ainsi tant que l'on ne nous prouvera pas que la Louisiane n'est pas dans l'état où nous la croyons, nous répéterons que l'exemple tiré de la Louisiane est un exemple qui n'est pas du tout encourageant pour les Canadiens; au contraire, il leur présente un avenir sombre, terrible, effrayant; un avenir tout de malheur, dans lequel il leur faut délaissier ce qu'ils ont de plus cher au monde après leur religion. C'est un exemple qui leur présente dans l'avenir la perte du Code qui leur régit, du Langage qui les distingue de tous leurs voisins, de leurs Mœurs si pures et si belles, de leurs Institutions admirables et si utiles, et enfin de tout ce qui peut leur conserver le glorieux nom de Canadiens-Français. C'est un exemple tel, que jamais ils ne voudront le suivre, quel que soient les autres conditions que l'on pût leur proposer.

Ainsi donc, ce que notre Confrère appelle « la grande pensée qui doit dominer des préjugés de localité et des intérêts privés dans le cœur de tout Canadien vraiment patriote, selon la noble et vaste acception de ce mot, » c'est AUTRE CHOSE QU'UNE GRANDE PENSÉE ENTièrement ET UNIQUEMENT EN FAVEUR DE LA PROSPERITE DES ETATS-UNIS! C'est une grande pensée que jamais le Canadien, vrai ami de son pays, ne saurait avoir, sans mettre de côté les intérêts et les desirs de ses compatriotes.

AVIS.

Plusieurs fois nous avons remarqué que la justice demande que l'on donne le mérite d'un article à celui qui en est l'auteur; mais il paraît que quelques uns de nos confrères n'ont pas encore compris ce que cela signifie. Nous voulons donc leur faire comprendre aujourd'hui plus clairement, s'il est possible, que nous ne l'avons fait précédemment. Nous leur répétons ainsi que, lorsqu'ils tirent d'un journal un nouvel article ou une partie d'un article, ils doivent toujours dire à qu'elle feuille appartient cette nouvelle ou cet article. Quelquefois il coûte un peu de dire que ce sont des journaux étrangers qui vous apprennent ce qui se passe dans votre localité; mais la justice doit passer avant tout. Espérons qu'à l'avenir nous n'aurons plus à revenir sur ce sujet, et que l'on se conformera à une règle que suit la grande majorité des journaux et à laquelle nous nous faisons un devoir de nous conformer.

LA PRESSE.

A l'Exhibition d'Agriculture à Hamilton, les représentants de la Presse ont été traités d'une manière bien peu courtoise. C'est pourtant par les efforts des journalistes que cette Société doit la plus grande partie de ses progrès. Le Toronto Globe, à cette occasion, a pris la défense de la Presse, et s'est montré, comme dit le Transcript, « un champion zélé pour les droits de son ordre. » « Nous espérons sincèrement, dit le Globe, que nos confrères dans toute la Province feront cause commune avec nous en cette matière. Jamais il ne pouvait se présenter une meilleure occasion de montrer que nous ne nous soumettrons pas à un semblable traitement. L'Editeur d'un papier en ce pays à une dure tâche à remplir, et cette tâche deviendra tous les jours plus dure, si, tout en tenant les Editeurs responsables personnellement et individuellement, comme de simples citoyens, des articles qui paraissent dans leurs journaux, ou les insulte à une célébration nationale dont les plus grands succès ont été obtenus par les efforts de la Presse. »

« Et c'est tout autant de l'intérêt de la société en général que de celui des Editeurs, que la Presse Publique occupe un rang élevé; car si l'on continue de la maltraiter, tout homme à sentiments honorables s'en éloignera. Déjà il est bien difficile d'y attacher des hommes de talents; la faible rémunération qu'elle offre cette profession en Canada; ET UN PEU VRAIMENT SAGE DEVAIT S'EFFORCER DE RENDRE LA SITUATION HONORABLE AU PLUS HAUT DEGRÉ, DE MANIÈRE A Y ATTIRER CE QUE LA PROVINCE A DE PLUS INTEGRE ET DE PLUS REMPLI DE TALENTS. On ne peut trop comprendre l'importance pour un jeune pays d'avoir des hommes intègres, indépendants et courageux pour conduire la Presse Publique. »

« Lors même que le Fourth Estate (la Presse) n'aurait pas eu le droit reconnu d'être reçu avec quelque courtoisie dans de semblables occasions après tous les efforts faits par les Rédacteurs de journaux, presque sans aucune exception, pour exciter l'intérêt public en cette occasion, et pour donner de l'éclat à toute l'affaire, c'est-à-dire récompenser encore bien faiblement leurs services qui de les traiter avec une courtoisie particulière. Mais la Presse a un droit à une courtoisie spéciale en de semblables occasions, et a théoriquement admis en ce pays, et mis en pratique en Angleterre et aux Etats-Unis. Quant à cette courtoisie que veulent rétablir dans quelque mouvement populaire que ce soit, sans beaucoup plus intéressés à la conserver, que ne le sont les Editeurs des journaux! »

Nous sommes en ce point parfaitement du même sentiment que notre confrère du Globe; la Presse est une institution dont on aime bien à profiter, mais que l'on ne veut pas toujours soutenir. Comme le dit notre confrère, un peuple reconnaît sa liberté tout en s'attachant à la rendre honorable. La position du journaliste, pour lui, est un droit reconnu d'être reçu avec quelque courtoisie dans de semblables occasions, et a théoriquement admis en ce pays, et mis en pratique en Angleterre et aux Etats-Unis. Quant à cette courtoisie que veulent rétablir dans quelque mouvement populaire que ce soit, sans beaucoup plus intéressés à la conserver, que ne le sont les Editeurs des journaux!

LA LYRE CANADIENNE.

Nous avons reçu les quatre premières livraisons de la Lyre Canadienne et en remercions qui de droit. Chaque livraison contient 18 pages grand in-8, et sort des presses de M. Cowan et Fils de Québec; ou conçoit alors que la partie typographique soit bien soignée.

Comme c'est le devoir de la presse de faire connaître les ouvrages nouveaux et de dire ce que l'on en doit penser, nous ferons de suite quelques remarques à propos de celui-ci.

L'idée de réunir ainsi « les chansons et romances Françaises et Canadiennes les plus nouvelles et les plus célèbres, tout en les intercalant (entremêlant) des vieux chants qu'il faut conserver en les publiant, si l'on ne veut les perdre pour jamais, » cette idée, disons-nous, a été une idée heureuse, et qui méritait d'être mise à exécution. L'Amateur de la Lyre Canadienne s'est donc mis à l'œuvre et voilà déjà quatre livraisons livrées au public. Ces quatre livraisons, nous venons de les parcourir, mais nous avouons qu'il nous est impossible de les approuver entièrement. En effet, si ce recueil de romances et de chansons, comme le dit M. l'Amateur, doit se trouver « dans toutes nos bibliothèques, sur la table de tous nos salons et jusque dans la chaumière, » ce recueil doit pour lors être composé de telle sorte qu'en en faisant la lecture, il ne puisse laisser certaines idées justes, d'autres certaines passions mauvaises, ou donner sur certains événements des notions fausses et erronées. Or, il nous peine à le dire, il se rencontre dans ces quatre premières livraisons quelques pages où l'on trouve de tout cela. Aux pages 11 et 12, 29, 33, 44 et 45, on fait l'apologie de l'ivrognerie et de l'impudence; on dira, si l'on veut: « Ce ne sont que des chansons; » oui, mais est-ce une raison d'approuver un acte que l'on condamne partout ailleurs. Qu'ice sont des chansons; mais alors ce recueil ne peut plus être un livre de morale, comme cela doit être.

Les pages 20 et 21 ne sont certes pas remplies de principes admissibles. Nous savons fort bien que c'est une chanson pour rire, mais nous savons aussi que le comique de cette sorte n'est vraiment pas du comique dans toute la force du terme, et que pour rire bien, on ne doit pas rire par pareil moyen.

Nous ajoutons que pour ne blesser pas la vérité historique (purement et simplement) il eût fallu au couplet de la 36e page, qui commence ainsi: « Vous souvient-il dans sa profonde haine, etc. » mettre une note explicative. Car on y traite Louis XVI de bigot, de lâche, etc.

Enfin, « le monde comme il est à présent » (pages 63, 64, 65), est une chanson où l'on blasphème en riant; c'est une chanson qui, dans ces quatre livraisons, est miquie en son genre, et qui le sera aussi, nous l'espérons, dans tout l'ouvrage.

A part de ces quelques remarques, nous n'avons que des éloges à faire à l'Amateur de la Lyre Canadienne. Il a su faire plus d'une fois des choix judicieux; ce sont des pièces de poésies où l'on voit le courage du soldat, où l'on fait l'éloge du guerrier qui abandonne tout pour la défense de son pays; d'autres fois c'est le travail que l'on exalte, c'est le bon citoyen que l'on préconise; c'est l'exilé avec lequel on verse des pleurs et que l'on console dans son infortune. Ce sont là des pages magnifiques et bien propres à faire naître des sentiments élevés au cœur de ceux qui n'en ont pas, et d'un autre côté bien propres à satisfaire ceux qui ont une grande âme. Nous soumettons donc succès et persévérance à notre studieux compatriote, espérant que les livraisons qu'il donnera désormais au public ne contiendront que des pages semblables à celles, si grand nombre, dont nous venons de faire l'éloge.

L'HON. L. J. PAPINEAU.

Le Packet de Bytown de samedi nous apprend que l'on prépare dans le comté de l'Ontario une requête à l'hon. L. J. Papineau, à qui l'on offrirait la représentation du comté. Le Packet dit que l'hon. L. J. Papineau est opposé au ministère actuel, et qu'il devrait accepter la candidature; car comme le comté est en grand partie Anglais, ce serait une nouvelle raison pour les Canadiens français de rester unis aux réformistes d'autres origines. Nous ne savons jusqu'à quel point cette nouvelle est certaine, nous la donnons telle que nous la trouvons dans le Packet.

Au dîner anniversaire de la Société Française de Bienfaisance, à New-York, il fut porté plusieurs toasts d'ordre, parmi lesquels on remarqua celui "Au Roi des Français et au Président des Etats-Unis. A la suite de ces toasts, il en fut porté un bon nombre volontairement, dont la suivante est bien propre à intéresser nos lecteurs. Le Courrier des Etats-Unis, auquel nous empruntons ces détails, en rend compte comme suit :

"M. F. Gaillardet propose un toast qui, quoique double, dit-il, est l'expression d'un seul et même sentiment. A la Louisiane et au Canada, ces deux anciens enfants de la France qui, quoique séparés, l'ont par l'immensité des mers, ont conservé glorieusement les traditions de son génie, l'un au Nord, l'autre au Sud de l'Union. A la Louisiane et au Canada, auxquels nous porterons éternellement une affection fraternelle."

Nous transcrivons aujourd'hui un article du Journal de Québec qui a pour titre le mot "Peinture." Nous ne pouvons que faire écho à nos confrères du Canadien et du Journal de Québec dans leurs réflexions à ce sujet. M. Plamondon est un artiste distingué dont la ville de Québec a certainement droit d'être fière, et qu'elle ne doit pas laisser sans encouragement. L'exemple que vient de donner en cette occasion l'honorable Denis Benjamin Viger est un exemple que tous nos citoyens opulents doivent s'empressement de suivre.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs et des connaissances en mines sur la correspondance qui nous est adressée de Ste. Scholastique. Notre correspondant de cette paroisse voudra accepter nos remerciements pour le morceau de minerai qu'il nous envoie, et que l'on peut voir à nos bureaux.

Nos lecteurs voudront bien remarquer l'annonce de M. O. Giroux, M. D. et propriétaire de la Pharmacie Canadienne à Québec. Bien que nous ne connaissions pas ce monsieur personnellement, nous pouvons nous fier, pour le recommander, à l'opinion générale que le juge digne du patronage public. M. Giroux a donc droit d'espérer que ses compatriotes l'encourageront, et que les efforts étonnants, qu'il fait depuis l'ouverture de son établissement, ne resteront pas sans être appréciés comme ils le doivent être.

pour être Conseillers Municipaux pour la paroisse de St. Antoine de la Rivière Chambly.

George H. Parke, Ecr., pour être un des Syndics de l'Hôpital de Marine à Québec, en la place de Henry Voyer Ecr., décédé.

Benjamin Ouimet, Ecr., de Upton, pour être Juge à Paix dans et pour le District des Trois-Rivières.

Les membres du Clergé qui, ont souscrit à l'ouvrage de M. Gingras, pourront se procurer leurs exemplaires à l'Évêché.

L'Avenir annonce dans sa dernière feuille qu'il va changer de direction et de format, et le premier numéro de la nouvelle série paraîtra dans la première semaine de novembre.

Nous apprenons par l'Avenir que la Société du Pain à bon marché, se vend à 17 sous au lieu de 18, et pourtant la fleur ne fait qu'augmenter en prix.

Le même journal nous annonce aussi que l'Institut Canadien va essayer de former pour la saison de l'hiver une suite de lectures publiques. C'est là quelque chose de bien pensé. Tous nos citoyens influents ne manqueront pas sans doute de prêter la main à une entreprise aussi utile et aussi nécessaire.

Nous voyons par le Pilot que le contrat pour le Chemin de fer entre London et Windsor, H. C. vient d'être donné, et que les opérations à ce sujet doivent avoir commencé hier.

Le Novascotian nous informe que les élections Municipales à Halifax se sont faites bien tranquillement, car on n'a pas osé faire d'opposition aux membres libéraux, qui ont remporté pleine victoire.

Le Niagara Chronicle nous apprend que l'on avait commencé les opérations nécessaires pour établir un pont de suspension sur le Niagara.

Le Courrier des E. U. nous apprend que M. Todd, le nouvel ambassadeur Américain, auprès de l'Empereur du Brésil, a présenté ses lettres de créance, en audience solennelle, et que S. M. I. a reçu ce nouveau représentant des E. U. en traitant le Président de l'Union du titre de "bon ami," et en manifestant son espérance que l'amitié et la bonne intelligence subsisteront entre les deux pays.

Les journaux des Etats-Unis parlent d'un grand incendie à Richmond. Ce sont les moulins occupés par M.M. Warwick et Barksdale, et quelques autres bâtiments qui ont été détruits. La perte s'élève, dit-on, à la somme de \$250,000.

La température n'est pas aussi froide que la semaine dernière; hier surtout, nous avons eu un vrai jour d'été. Aujourd'hui la température n'est pas changée, mais le temps est couvert.

Table with 2 columns: Date (15-18 October 1847) and Deaths (Morts). Rows show daily death counts and weekly totals.

Cette semaine 71. La semaine précédente 75. Diminution 4. Durant la semaine finissant le 16, 1847 ont été renvoyés.

CORRESPONDANCES

REÇU DE M. L. J. Québec, billet. M. E. B. Québec, lettre et communications; merci; réponse hier. M. F. D. L'Assomption, lettre. M. U. D. V. A. Ste. Scholastique, lettre. M. O. G. Québec, lettre; merci pour le tout; comme demandé.

CORRESPONDANCE

M. L'ÉDITEUR. Selon ma promesse dans ma lettre du 21 septembre dernier je vous envoie un morceau du minerai d'une mine de fer découverte à la côte nommée St. Joachim dans Ste. Scholastique. Cette mine paraît s'étendre dans un espace très long, environ 40 ou 50 arpens, et large en quelques endroits de 25 à 30 arpens. Le curé de St. Colomban m'assure qu'on vient de découvrir dans sa paroisse une mine de fer dont on ne connaît pas bien l'étendue, ainsi qu'une mine de charbon semblable à celui d'Irlande. Les connaisseurs verront la qualité de la mine par le minerai que je vous envoie. Elle me paraît digne d'être exploitée. Nos notables Canadiens qui depuis quelques années se livrent à des entreprises dignes d'eux par leur utilité, fixeront leur attention sur ces mines. Ayant consulté Valmont de Bomar, je crois que l'odore jaune qu'on trouve attachée à de petits bois noirs n'est dans, quand on les casse, annonce une mine de charbon, dans la côte St. Louis de Ste. Scholastique. Elle est très étendue. Dès que j'aurai pu me procurer de ces petits bois jaunés par l'odore, je vous en enverrai, afin que les connaisseurs donnent leur opinion.

UN DE VOS ABONNÉS Ste. Scholastique, 14 octobre 1847.

REVUE DES JOURNAUX.

PEINTURE.

"Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sommes toujours présents devant le Seigneur, prêts à exécuter ses ordres." Tome, chap. XII, §. 11, v. 15. Tel est le texte qui a inspiré à M. Plamondon la composition qui vient d'être publiée et qui non seulement est la reproduction fidèle et complète, mais qui résume de plus les traits les plus essentiels de l'histoire du vieux Tobie, de son fils et de son compagnon de voyage. L'artiste représente l'ange au moment où il laisse la terre pour retourner auprès du trône de Dieu, en prononçant ces paroles: "Car je suis l'ange Raphaël, etc." Le vieux Tobie est à la droite de l'ange, sur le devant du tableau un genou en terre, et dans la contemplation admirative et craintive de l'envoyé du Seigneur qui se découvre à ses yeux si longtemps obscur-

cis. A gauche et presque sur le même plan, est agenouillé le jeune Tobie, la tête penchée, dans un recueillement profond d'adoration, d'amour et de tristesse; d'adoration à Dieu pour les merveilles qu'il vient d'opérer en sa faveur, d'amour pour son compagnon de voyage et son frère Azarias, et de tristesse à cause de son départ. Tels étaient les sentiments qui devaient partager le cœur et l'esprit du jeune Tobie, accablé depuis longtemps à voir dans son guide un être supérieur et même surnaturel. En effet, ne lui avait-il pas sauvé la vie, lorsqu'un énorme poisson allait le dévorer? Ne lui avait-il pas fait extraire de ce poisson des remèdes dont il lui indiquait la vertu extraordinaire? Ne lui avait-il pas conseillé d'épouser Sara? Et n'était-ce pas sa confiance sans bornes en ses conseils qui lui avait fait épouser cette femme dont personne n'osait demander la main de crainte de subir le sort de ses sept premiers maris? Ne l'avait-il pas sauvé de cette mort certaine pour tout autre? Enfin n'était-ce pas lui qui avait rendu la vue à son père depuis si longtemps aveugle? Toutes ces merveilles devaient le préparer à moins d'étonnement lorsque son compagnon viendrait lui dire qu'il est l'ange du Seigneur. C'est en quoi le peintre a très-bien réussi. La figure du jeune Tobie est à la fois triste, affectueuse, et religieusement indécise. Le père, au contraire, n'avait dit que quelques paroles au compagnon de son fils avant leur départ pour le pays où demeurait Gabélus; il ne l'avait pas même vu parce que ses yeux étaient depuis longtemps fermés à la lumière; il est vrai que, grâce à son remède puissant, il pouvait maintenant et depuis quelque temps contempler ses traits; mais Tobie le père était vieux, Azarias était jeune, et il n'y a pas d'ordinaire cet épanchement et cette amitié communicative entre des personnes d'âges disproportionnés que l'on remarque entre les personnes d'un même âge et surtout entre des jeunes gens. Il devait donc naturellement y avoir entre eux une réserve qui ne pouvait exister pour le jeune Tobie à l'égard de son compagnon. Aussi, le vieillard, en entendant son hôte lui dire: "Je vais donc vous découvrir la vérité et je ne vous cacherais point une chose qui est secrète... J'ai présenté vos prières au Seigneur, qui les a reçues favorablement..." Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir et pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils," dû sentir maître et se développer graduellement dans son âme un triste sentiment, celui de la curiosité, de l'admiration et de la crainte; tout en s'agenouillant pour adorer les décrets de Dieu, il dut fixer instinctivement son regard sur son hôte en qui il voyait s'opérer une transformation si merveilleuse. Ce ne dut être que plus tard, quand Azarias eût ajouté: "Car je suis l'ange Raphaël, etc.," qu'il se prosterna, dans le trouble et la frayeur, le visage contre terre. Le peintre a saisi la scène au moment précis où l'ange prononce ces dernières paroles et avant ce dernier mouvement. L'ange est très-beau, au dire de tous ceux qui l'ont vu, et l'on voit que le peintre en a fait l'objet particulier de ses affections. Parussant se dégager de la terre par la puissance de sa vertu encore plus que par le déploiement de ses ailes diaprées et resplendissantes de magnificence et de clarté, il domine la scène par sa hauteur, par son mouvement aérien, par la beauté de ses formes et par son expression sésaphique.

La perspective est bonne, la scène a assez de profondeur, et les trois personnages qui, suivant le texte, devaient se trouver seuls, se groupent bien, sans symétrie et ayant tous l'attitude, le sentiment et l'expression qui leur sont propres. Le coloris est ce qu'il a coutume d'être sous le pinceau qu'on a accusé quelquefois d'être trop riche et trop luxuriant, mais que cette fois du moins, a été sobre autant qu'il faut. Les ailes de l'ange sont d'une beauté et d'une richesse à éblouir. Vous verrez à côté du jeune Tobie le chien historique et caractéristique qui l'accompagna durant son long voyage, M. Plamondon a fait des progrès sensibles sous tous les rapports dans cette cinquième ou sixième composition.—Ce tableau est pour l'honorable M. Viger.

Journal de Québec. —Le Catholic Herald de Philadelphie nous apprend que S. Louis est bien réellement devenu un siège archiepiscopal, mais qu'il n'a pas encore de suffragants désignés, ce soin étant du ressort du prochain concile national de Baltimore. Il annonce aussi que Mgr. Rappe, évêque élu de Cleveland devait être consacré à Cincinnati le 10 du courant. Il ajoute d'après le Freeman's Journal que c'est le Rev. P. Timon qui a été nommé premier évêque de Buffalo et que son sacre aura lieu le troisième dimanche de ce mois à New-York.

Décret du Concile Provincial de Baltimore, de 1846. — Les lettres de Rome, reçues à l'archevêché de Baltimore, et contenant l'érection de nouveaux sièges demandés par le concile et les bulles des nouveaux évêques, contenait aussi l'approbation des décrets du concile. Nous en donnerons la traduction dans notre prochain numéro.

Nous devons ajouter aux renseignements que nous avons déjà donnés, que l'évêché de Hartford, qui comprend le Connecticut, est transféré à Providence, capitale de cet Etat. Des lettres particulières de Rome annoncent que la résignation de Mgr. Charbat comme coadjuteur de Louisville, a été acceptée par le Saint-Siège, et que son successeur est déjà désigné; mais ces nouvelles ne sont pas authentiques, et nous voyons par le Catholic Advocate que Mgr. Flaget, qui doit naturellement en être informé le premier, n'a reçu encore aucune communication à ce sujet.

Les documents reçus de Rome et publiés officiellement dans le Catholic Magazine du mois de septembre, consistent en deux décrets de la congrégation de la Propagande, avec la forme du serment des évêques, le jour de leur consécration; plus une lettre du cardinal Fransoni à l'archevêque de Baltimore, et une lettre du Souverain-Pontife à l'archevêque et aux évêques des Etats-Unis. Ce que nous avons vu de plus important dans ces documents, est l'approbation de la demande faite par le concile de placer l'Eglise catholique des Etats-Unis sous la protection de Marie conçue sans péché; et la ratification du décret prescrivant la publication des bans, même pour les mariages mixtes.

—Les Pères Rédemptoristes ont fait à New-York l'acquisition d'un vaste terrain dans la partie basse de la ville, pour y construire une église destinée aux allemands catholiques. La première pierre de l'édifice a été posée avec beaucoup de solennité par Mgr. Hughes, le 8 de septembre, fête de la Ste-Vierge.

DECES

A St. Hyacinthe, le 10 du courant, à 11 heures du soir, Etienne Leclère, Notaire Public. Une maladie de quelques années lui faisait prévoir depuis longtemps ce moment terrible, où l'homme doit paraître devant son juge.

Table with columns: PRIX DU TABLEAU, NOMBRE DE MOTS (10-100), and various communication rates for different locations like Québec, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Cobourg, Port Hope, Toronto, Hamilton, Buffalo, etc.

MGR. PRINCE.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer que Mgr. de Martyropolis éprouve un mieux qui donne les plus grandes espérances. Ses médecins le considèrent actuellement comme hors de danger.

M. Clément paraît aussi hors de danger; mais nous apprenons avec peine que M. Moreau, curé des Cèdres a reçu samedi, les derniers sacrements, et qu'il est dans un danger imminent.

Un peu après 11 heures, dans la nuit de vendredi à samedi, le feu fut aperçu dans une grange ou écurie, sur la rue Bonaventure, dans le faubourg St. Antoine. Cette bâtisse appartenait à M. John Torrance, et grâce aux efforts des pompiers l'incendie ne s'est pas étendu à la demeure et autres bâtiments de M. Torrance situés dans les environs.

La recette du Bazar, toutes dépenses payées, est de \$169. C'est beaucoup pour le temps où nous nous trouvons.

A compter de demain, le Québec et le Montréal quitteront le port de Montréal à cinq heures!

Nous avons oublié de dire dans notre dernière feuille qu'à compter du 1er janvier 1848, l'abonnement à la Gazette quotidienne de Montréal sera de \$6 au lieu de \$5.

La Gazette Officielle de samedi, le 16, contient une Proclamation qui proroge le Parlement Provincial au vingt-cinquième novembre, mais non pour la dépêche des affaires.

Le même journal contient les nominations suivantes: MM. Antoine Come Cartier et Amable Archambault,

AVIS. PHARMACIE CANADIENNE. Rue St. Jean, No. 24. QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa QUALITÉ DE MEDECIN, qui est une garantie de l'usage des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

- IL a maintenant en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT DE MEDECINES, DE REMEDES A PATANTES, DE DROGUES A TEINTURES, DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES, ET DE SA PROPRE FABRIQUE. Et aussi: DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES, ET DES BOITES DE REMEDES HOMEOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant. O. GIROUX, M. D. PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC. 19 Octobre 1847.

L'ORIENT, OU VOYAGE EN SOYÈS, EN ARABIE, EN TERRE-SAINTE, EN SYRIE, EN ÉGYPTE, EN ALGÈRE, EN TUNISIE, EN MAROC. PAR M. L. GINGRAS, Prêtre, Membre du Séminaire de Québec. Cet ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de MILLE PAGES est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer, en s'adressant de suite à MM. FAURE et Cie., ou qu'il n'en n'a été frappé qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 8 octobre 1847.—qj.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE. PRIMES EXTRAORDINAIRES 18 ALBUMS DONNÉS POUR RIEN. A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire et Musical, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PLASTRES en souscrivant, recevront comme primes et gratis 18 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique. Tout cela pour rien, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PLASTRES seulement vous aurez ainsi la Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 18 Albums en sus pour rien. (Écrire franco.) Montréal, 12 octobre 1847.—qj.

